



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 21  
Voix favorables : 21  
Voix défavorables : 0  
Abstention : 0

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 12/04/2022**

**DELIBERATION**  
**n° CA 2022 - 34**

***portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président relative aux marchés publics afférents à l'opération de construction d'un bâtiment universitaire dite « Opération Duportal » (marché public n° 2021-24)***

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 à L712-3, D.123-9 et R. 718-51 à R719-112,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1121-2, L.1121-3 et L.3212-2,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération n° CA 2018-144 du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1er**

La signature du président de l'Université Toulouse 1 Capitole confère le caractère exécutoire de plein droit aux marchés publics conclus dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour les travaux relatifs à l'opération de construction d'un bâtiment universitaire dite « Opération Duportal » (marché public n° 2021-24), d'un montant global prévisionnel de 16 308 000€ HT.

De la même manière, la signature du président de l'Université Toulouse 1 Capitole rend exécutoires de plein droit les modifications apportées à ces marchés publics.

**Article 2**

Il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration des décisions prises en application de la présente délégation.

**Le président du conseil d'administration,**

